



Obligation de garde d enfant

Par **brosseronde_old**, le **09/10/2007 à 12:26**

bonjour, j ai la garde de mon fils par jugement de divorce son pere respecte les droits de visite j ai du partir a paris pour raisons professionnelle et personnelle mon fils n a pas accepter le changement de vie ni mon nouveau compagnon qu il connaissait et appreciait pourtant depuis 2 ans son etat de sante se degradait et son annee scolaire etait catastrophique j ai decide que mon fils aille vivre chez son pere pendant 4 mois pour qu il puisse se refaire moralement et physiquement et qu il revienne dans de meilleures conditions a paris il n a pas voulu rien n y a fait alors j ai du tout quitte paris mon travail mon compagnon je me retrouve sans revenus je ne peux donc plus l assumer pecunierement j ai demande a son pere de le prendre a plein temps il ne veut pas ma question est la suivante : puis je oblige son pere a avoir la garde de son enfant à plein temps? je retournerai dans ce cas a paris mais mon fils ne supportant pas la vie la bas serais oblige de rester avec son pere je ferais les trajets pour le voir tous les 15 jours et la moitie des vacances scolaires je paierai a mon tour la pension mon fils se plaisait chez son pere lorsqu il y a vecurnmerci de votre reponse